

COMMUNIQUÉ
26 août 2020

**CONFINEMENT DES PERSONNES ÂGÉES :
FAIRE PREUVE DE DISCERNEMENT**

J. CASTEX a confirmé ce jour qu'il ne saurait être envisagé un reconfinement généralisé des personnes âgées, mais des mesures prises au cas par cas en fonction de l'évolution de l'épidémie.

L'AD-PA soutient cette position qui tient compte de l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dont l'AD-PA avait demandé la saisine et rappelle que le droit commun doit s'appliquer tout autant aux personnes vivant à domicile qu'en établissement.

Il faut donc être extrêmement prudent dans la mise en oeuvre des mesures de confinement en s'attachant à prendre en compte les spécificités locales et le cas particulier de chaque personne.

La durée du confinement dans les logements ne doit donc s'appliquer qu'aux seules personnes testées positives et pour une durée maximale de 15 jours.

Le confinement est une arme pour lutter contre la propagation de l'épidémie qui doit être maniée avec agilité, afin de ne pas porter atteinte à la santé psychique des personnes âgées vulnérables.

L'AD-PA appelle au maintien des gestes barrières et à multiplier les dépistages, mais rappelle que l'Etat doit surtout agir sur le nombre de professionnels auprès des personnes âgées, en établissement comme à domicile, puisque tous les rapports confirment leur manque criant.

L'AD-PA attend ainsi de l'Etat qu'il intègre le secteur de l'aide aux personnes âgées au plan de relance économique et engage d'ores et déjà des crédits nouveaux pour renforcer des équipes épuisées, préparer l'avenir du secteur et lutter contre le chômage.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 24

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées